



DÉLIBÉRATION N°2024-DEL-01

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JANVIER 2024

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-six janvier deux-mille-vingt-quatre à 14h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Claude LEUMAIRE, Christine LEDUN et Françoise UNDERWOOD et Messieurs Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Laurent JACQUES, Jean-François MAYER, Martial OBIN, Pierre PELTIER, François ROGER et Jean-Claude WEISS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Monsieur Jean-François MAYER)
- Madame Claudine BRIFFARD (pouvoir à Monsieur Patrick CALLAIS)
- Madame Blandine LEFEBVRE (pouvoir à Madame Christine LEDUN)
- Madame Marie-Françoise LOISON (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK (pouvoir à Madame Françoise UNDERWOOD)
- Madame Anne-Emilie RAVACHE (pouvoir à Monsieur Laurent JACQUES)
- Madame Martine VIALA (pouvoir à Madame Annic DESSAUX)
- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Monsieur Pierre PELTIER)
- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)

OBJET : DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT – SIGNATURE DES CONVENTIONS, CONTRATS OU MARCHES – COMPTE-RENDU

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n°85-643 du 26 Juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 abrogée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,



- Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique,
- Vu le règlement interne de la Commande Publique du Centre de Gestion adopté par délibération du Conseil d'Administration n°2022-076 du 27 juin 2022,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 20 juin 2023 relative aux domaines dans lesquels le Conseil d'Administration a donné délégation au Président.

Le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux Centres de Gestion, prévoit en son article 28, la possibilité pour le Président, de recevoir délégation du Conseil d'Administration pour prendre toute décision concernant tout ou partie des affaires énumérées au 3^{ème} alinéa de l'article 27.

L'article 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, prévoit également que le Président rende compte au Conseil d'Administration des décisions prises à ce titre, lors de la plus proche réunion de ce dernier.

Monsieur Christophe BOUILLON, Président du Centre de Gestion, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par délibération du 20 juin 2023 pour les marchés de travaux, de fournitures et de services qui ne relèvent pas de la commission d'appel d'offres, a procédé **du 07 novembre 2023 au 08 janvier 2024**, à la signature des contrats, conventions, ou marchés à procédure adaptée suivants :

- **Contrat n°2023-DEC-18** : Signature de l'avenant au contrat avec la société « **Détection Electronique Française** » – Agence Normandie, ZAC Gros Chêne, 76230 ISNEAUVILLE, pour la maintenance préventive et contrôle annuel réglementaire du système de sécurité incendie du Centre. Cet avenant est conclu pour une durée de cinq ans. Le coût total de cette prestation s'élève à 1 062, 63 € HT, soit 1 275,16 € TTC.
- **Contrat n°2023-DEC-19** : Signature de l'autorisation préfectorale relative à l'exploitation du système de vidéoprotection du siège du CDG. L'autorisation porte sur 3 caméras extérieures et 1 caméra intérieure. L'autorisation préfectorale est reconduite à compter du 22 décembre 2022 pour une durée de 5 ans.
- **Contrat n°2023-DEC-20** : Signature d'un contrat avec la société « **Cabinet Madelaine Brisset**, ZAC La Chevalerie, 425 rue Jules Valles, 50000 SAINT-LO, pour l'attribution d'un contrat d'assurance « Protection juridique des personnes physiques ». Il prend effet à la date du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de cinq ans. Le coût total de cette prestation s'élève à 213,99 € TTC par an soit 1 069,95 € TTC pour 5 ans.
- **Contrat n°2023-DEC-21** : Signature d'un contrat avec la société « **GAN Assurances** » 8-10 rue d'Astorg, 75008 PARIS, pour l'attribution d'un contrat d'assurance pour la flotte automobile et risques annexes. Il prend effet à la date du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de cinq ans. Le coût total de cette prestation s'élève à 15 924,29 € TTC par an soit 79 621,45 € TTC pour 5 ans.



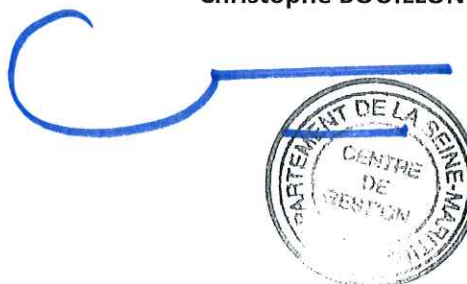
- **Décision n°2024-DEC-1** : La signature de 32 contrats de missions temporaires pour la mise à disposition d'agents remplaçants, au bénéfice des collectivités et établissements suivants : Bihorel, Callengeville, CNFPT – Délégation de Normandie, Communauté de Communes Inter Caux Vexin, Isneauville, Lanquetot, Le Bocasse, Le Tilleul, Les Trois Pierres, Morgny la Pommeraye, Notre Dame du Bec, Orival, Paluel, Quevillon, Saint Jean du Cardonnay, Saint Léger du Bourg Denis, Saint Martin de Boscherville, Sierville, Touffreville sur Eu.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, Monsieur le Président entendu, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend acte des contrats signés par Monsieur Christophe BOUILLON, du 07 novembre 2023 au 08 janvier 2024, dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibération du 20 juin 2023.

Le Secrétaire,
Jéan CHOMANT



Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON



The stamp is circular and contains the text: "PARTEMENT DE LA SEINE-MAITRISE" around the perimeter, "CENTRE DE GESTION" in the center, and "MAY 2024" at the bottom.

